

## Rapport de contrôle de l'inspection des installations classées

Référence : 2019-ls083T2

Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL
AHLSTROM-MUNKSJO Rue Cartaillier 38780 PONT EVÈQUE	S3IC 61-3062 Priorité <input checked="" type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre DREAL <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS

Activité principale : Papeterie

Date du contrôle : 9 octobre 2019

Inspecteurs : Benjamin BRUN

Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection approfondie <input type="checkbox"/> Inspection courante <input type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection planifiée <input type="checkbox"/> Inspection circonstancielle

### Circonstances du contrôle

- Plan de contrôle de la DREAL       Plainte  
 Incident/Accident du .....       Autre :

Thèmes du contrôle      Rejets aqueux - TURPE

### Principale installation contrôlée

- site de Pont Evêque

### Référentiel du contrôle

- Arrêté préfectoral d'autorisation du 26 janvier 2000
- Arrêté complémentaire du 28 juin 2012

### Personnes rencontrées et fonctions

Nom	Société	Qualité
Laurent Roche	ahlstrom-munksjo	Responsable QSE
Laure Bignon	ahlstrom-munksjo	Ingénieur environnement-énergie
Julien Belhamic	ahlstrom-munksjo	Responsable station d'épuration

Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Pôle territorial -T2 <input type="checkbox"/> Autre :
--------	---

## Constats de l'inspection

### I – Contexte

Le site de Pont-Evêque emploie environ 200 personnes. Il est notamment réglementé par l'arrêté préfectoral n°2012-180-0048 du 28 juin 2012. Le site est certifié ISO 14001, ISO 9001 et OHSAS 18001 (management de la santé et la sécurité au travail).

Le site comprend une seule machine à papier (G6) d'une capacité d'environ 95 000 tonnes par an (papiers classiques d'appellation commerciale "Silca"). La production 2014 a été de 81 000 tonnes.

### II – Visite d'inspection du 9 octobre 2019 - Principaux constats

L'exploitant a répondu aux remarques formulées lors de la dernière inspection.

#### II-1 Rejets aqueux

La station d'épuration traite les eaux résiduaires issues des machines à papier (par pressage, égouttage, raffinage). La matière première entrée usine est constituée de feuilles de papier et de colorant naturel. Le produit de sortie est principalement le papier joint à la partie autocollante d'un adhésif.

Le site dispose d'un traitement physico-chimique principalement pour abattre les matières en suspension (MES) et biologique pour abattre la demande chimique en oxygène (DCO). Le débit d'effluents acheminés vers la STEP est régulé par une lagune de 2500 m<sup>3</sup>. Avant le traitement en station, l'effluent est neutralisé par ajout éventuel d'acide sulfurique. Le stockage et l'aire de dépotage de l'acide sont composés de résines spécifiques résistantes.

Le responsable de la station établit des tableaux de suivi qu'il exploite correctement. En ce qui concerne les rejets dans La Gère, l'ensemble des analyses consultées montrent le respect des valeurs limites applicables. L'efficacité du traitement et le pilotage de la station d'épuration sont satisfaisants. Aucune coloration du milieu n'a été observé au point de rejet.

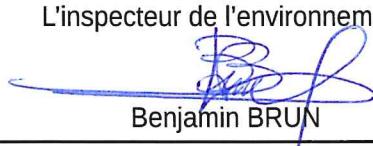
Les boues issues du traitement physico-chimiques sont stockées de manière satisfaisante et elles sont évacuées dans un établissement autorisé (3 fois par semaine). L'exploitant a fourni les justificatifs adéquats.

L'exploitant renseigne correctement les données d'autosurveillance via l'interface GIDAF. Il a été constaté qu'il manque 4 résultats de mesure sur l'année pour AOX et hydrocarbures. L'exploitant a précisé qu'il a dû faire face à des problèmes d'acheminement des échantillons du fait d'un changement de prestataire non satisfaisant. Le recours à ce nouveau prestataire a été arrêté et la situation est redevenue normale.

#### II-2 TURPE

Le canevas est disponible ci-joint.

### III – Suites données à l'inspection

Suites données par l'inspection	
<input type="checkbox"/> Observations ou non conformités à traiter par courrier <input type="checkbox"/> Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.) <input type="checkbox"/> Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions <input type="checkbox"/> Autre :	
Signature de l'inspecteur le 18 décembre 2019 , L'inspecteur de l'environnement  Benjamin BRUN	Vérificateur et Approbateur le